

# Vers un projet alternatif pour la piste cyclable sur l'avenue de Tervueren ?

LA LIBRE  
23/9/2020  
p. 12

**Woluwe-Saint-Pierre** Face à la Région, la commune déploie son plan visant à préserver 50 places de stationnement.

La commune du CDH Benoît Cerexhe ne veut pas, sur la latérale sud du tronçon, de la piste cyclable bidirectionnelle qui est souhaitée par la Région. Elle propose une alternative visant à préserver les 50 places de stationnement qui ne seraient pas compensées.

C'est une avenue régionale (!) qui suscite beaucoup d'émotion dans la capitale, tant elle est centrale sur le plan de la circulation. D'ici quelques années, l'avenue de Tervueren, sur le tronçon entre le square Léopold II et Merode, va radicalement changer de visage pour laisser plus de place à la mobilité douce. Mais voilà, du côté de Woluwe-Saint-Pierre, soit sur le tronçon entre le square Léopold II et Montgomery, le projet de mobilité porté par l'actuelle ministre bruxelloise de tutelle Elke Van den Brandt (Groen) fait grincer des dents du côté de nombreux riverains et commerçants du quartier.

Ce projet prévoit en fait la suppression de 50 places de stationnement sur la portion sanpétrusienne de l'avenue de Tervueren au profit d'une piste cyclable bidirectionnelle (sur la latérale sud). Pour la Région bruxelloise, cette piste est indispensable pour assurer la continuité des pistes qui jouxtent ce tronçon situé sur le territoire de la commune du CDH Benoît Cerexhe. Il y a quelques semaines, une pétition défavorable à ce projet a circulé. Le 31 août dernier, les autorités locales ont lancé une consultation citoyenne sur ce projet d'aménagement afin de recueillir les remarques des citoyens et d'établir une contreproposition au projet de la ministre Van den Brandt. "Nous pensons que des alternatives existent pour conserver les 50 places de stationnement entre la rue des Atrébatés et le rond-point Montgomery tout en permettant la création d'une piste cyclable, à laquelle, je rappelle, toutes les parties sont favorables. L'avenue de Tervueren est suffisamment large pour permettre à tous ses utilisateurs et tous ses habitants de s'épanouir en toute sécurité", martèle

Alexandre Pirson (CDH), échevin de la Mobilité à Woluwe-Saint-Pierre. Au terme de la consultation citoyenne, les autorités locales ont reçu pas moins de 800 courriers au sujet de ce projet d'aménagement.

**Une piste cyclable monodirectionnelle et une rue cyclable**

La préservation du stationnement, l'apaisement des latérales et la jointure continue de la piste cyclable sur l'entièreté du tronçon constituent les trois grandes demandes formulées par une majorité de Sanpétrusiens. Plutôt qu'une piste cyclable bidirectionnelle, sur la latérale sud, comme le souhaite la Région, la majorité communale (CDH/Écolo-Défi) de Woluwe-Saint-Pierre propose en fait l'idée alternative suivante: sur la latérale sud (soit direction Léopold II), la mise en place d'une piste cyclable monodirectionnelle, avec un stationnement en épi préservé mais dont le sens est inversé afin d'obliger les automobilistes à se parquer en marche arrière et afin d'assurer une visibilité optimale au cycliste.

*"L'avenue de Tervueren est suffisamment large pour permettre à tous ses utilisateurs et tous ses habitants de s'épanouir en toute sécurité."*

**Alexandre Pirson (CDH)**  
Échevin de la Mobilité à Woluwe-Saint-Pierre

Sur la latérale nord (soit direction Montgomery), l'installation d'une rue cyclable (30 km/heure) mais qui va plus loin avec la proposition d'un revêtement spécifique pour faire marquer aux automobilistes le changement de statut. Ce tronçon serait par ailleurs mis en circulation locale.

"Il est important de ne pas opposer les usagers, insiste Alexandre Pirson. Avec des aménagements non concertés et imposés, on oppose cyclistes et automobilistes. L'objectif pour tous est la cohabitation de tous les moyens de transport [...]. Nous avons fait le choix de la concertation. Nous avons entendu nos habitants. Nous avons tenu compte de l'augmentation du nombre de cyclistes et de la nécessité d'adapter le réseau. Nous attendons désormais que la Région entende l'expertise locale qui est la nôtre et en tienne compte."

Ce plan alternatif d'aménagement cyclable, qui a été validé jeudi dernier en collège, sera présenté ce mercredi à la ministre Van den Brandt.

Alice Dive

